

CONCOURS DE PROJETS

SEMAINE DU COMMERCE ÉQUITABLE 2021



Faites de la Belgique le pays du commerce équitable !

CONCOURS DE PROJETS Semaine du commerce équitable (6-16 octobre 2021)

Faites la promotion du commerce équitable et bénéficiez d'un financement de maximum 4.000 € !

La Semaine du commerce équitable est une campagne annuelle du [Trade for Development Centre](#)¹ d'Enabel, qui a pour objectif de sensibiliser les Belges au commerce équitable. Cette année, la campagne se déroulera du **6 au 16 octobre**. Cette année, nous fêtons la **20^{ème} édition** de la campagne !

Et cela nous donne l'occasion de relancer le défi de faire de la Belgique un pays du commerce équitable ! Gardez donc un œil sur le site internet www.semaineducommerceequitable.be pour découvrir les nouveaux critères. En effet, si nous, Belges, faisons le choix des produits équitables et de qualité en tant que ménages, associations, décideurs politiques, secteur Horeca, écoles... nous pourrons vraiment faire la différence pour les producteurs du Sud et ceux de chez nous !

La date limite approche et nous nous y préparons. Et vous ?

Vous aussi, vous pouvez, avec votre commune, votre association, votre école... contribuer à relever ce défi en participant à notre concours de projets.

- Imaginez avec votre école une activité de sensibilisation et de découverte du commerce équitable pour les élèves, les enseignants et les parents ;
- Lancez une action originale pour promouvoir votre Commune du commerce équitable ou pour lui permettre de décrocher ce titre ;
- Introduisez le commerce équitable dans votre club sportif ou association de jeunesse et convainquez vos camarades d'équipe ;
-

Chacun d'entre nous peut, à son niveau et dans son environnement, donner au commerce équitable la place qu'il mérite ! Nous pourrons ainsi faire en sorte que le choix des produits équitables soit inscrit dans l'ADN belge.

Lisez le règlement et envoyez-nous votre projet avant le 29 mars 2021 !

Le règlement que vous trouverez ci-dessous précise les types d'organisations pouvant participer au concours et comment introduire un projet. Il explique également à quels critères votre projet doit répondre pour entrer en ligne de compte et quel est le **focus de l'année 2021**. Lisez-le donc attentivement avant d'organiser un brainstorming ! Avez-vous des questions après avoir lu le règlement ? Contactez Evi Coremans via l'adresse mail evi.coremans@enabel.be en mettant en copie le tdc@enabel.be

Envoyez-nous votre dossier avant **le lundi 29 mars 2021**. Et, qui sait, vous bénéficierez peut-être d'un financement (max. 4.000 €) du Trade for Development Centre !

Nous vous souhaitons beaucoup de succès et nous vous remercions déjà de votre participation !

Le Trade for Development Centre

¹ Enabel est l'Agence belge de développement

Focus en 2021

○ **Priorité à l'inclusion !**

L'objectif de la Semaine du commerce équitable est de sensibiliser tous les Belges, à tous les niveaux de la société, au commerce équitable. C'est pourquoi, pour le concours de projets 2021, nous mettons un **accent particulier sur l'inclusion** : essayez d'impliquer dans vos activités de sensibilisation des groupes plus difficiles à atteindre et, souvent, moins familiers avec le commerce équitable.

Comment ? Joignez-vous à des organisations qui travaillent dans un esprit d'inclusion : des organisations travaillant avec des primo-arrivants, des personnes en situation de handicap, des personnes vivant dans la précarité... Vous pouvez vous inspirer les uns des autres !

○ **Focus sur les échanges Sud et Nord**

Le commerce équitable local est un thème émergent. Les produits locaux issus du commerce équitable auront donc leur place dans les nouveaux critères du défi « Faire de la Belgique un pays de commerce équitable. » En même temps, le commerce équitable « classique », Nord-Sud, continuera à occuper une place de choix.

Une approche intéressante serait que les producteurs du Sud échangent leurs idées avec les producteurs locaux. Rencontrant souvent les mêmes problèmes, ils peuvent apprendre les uns des autres.

- Découvrez par exemple l'échange entre des producteurs de légumes locaux d'Anderlecht et un producteur de cacao ivoirien. Vous pouvez visionner [ici](#) la vidéo.

Une autre option est de mettre les consommateurs d'ici en contact avec des producteurs équitables du Sud.

- En 2019, des productrices marocaines travaillant selon les principes du commerce équitable ont proposé des ateliers d'artisanat au centre culturel « PianoFabriek » à Saint-Gilles. [Regardez la vidéo ici.](#)

Vous recherchez des partenariats pour relier le Nord et le Sud ?

- Contactez par exemple votre boutique Oxfam-Magasins du monde, le comité de pilotage de la campagne « Commune du commerce équitable » de votre commune ou un magasin de commerce équitable dans votre quartier. Laissez-vous inspirer par une des organisations, entreprises belges qui proposent des produits issus du commerce équitable : https://www.tdc-enabel.be/fr/news-et-publications/?_sft_vorm=interview-fr
- Vous pouvez également vous inspirer de l'étude menée par le Trade for Development Centre sur le commerce équitable local belge et européen: <https://www.tdc-enabel.be/fr/2020/10/08/le-commerce-equitable-de-produits-belges-prend-racine/>

Attention : Dans le cadre du concours de projets, nous ne pouvons financer que des projets ayant un lien avec le Sud. Assurez-vous donc que l'accent n'est pas seulement mis sur le commerce équitable local, car votre projet ne pourra alors pas être sélectionné !

Points d'attention

- **Faites preuve d'originalité !**

Nous recherchons des activités inédites et originales jetant un nouvel éclairage sur le commerce équitable. Ce sont elles qui auront le plus de chances d'attirer un nouveau public. À la recherche d'inspiration ? Nous réalisons depuis plusieurs années des vidéos des activités les plus réussies et originales. Jetez-y un petit coup d'œil : <https://www.youtube.com/TradeForDevelopment>

- **Soyez attentif à l'aspect « sensibilisation » de votre activité !**

Toute activité consacrée au commerce équitable doit permettre aux gens de se familiariser avec ce type de commerce et d'être sensibilisés à son importance. Ayez cela à l'esprit lorsque vous organisez votre activité. Un petit déjeuner ou une réception proposant des produits équitables ne suffisent donc pas à eux seuls. Plus loin dans le règlement, vous trouverez des conseils pour vous aider à définir le contenu de votre projet.

- **Osez le renouveau !**

Vous avez déjà participé et votre projet avait été retenu ? Mesurez vos chances d'être à nouveau sélectionné, mais veillez toutefois à vous renouveler ! Tâchez de cibler à chaque fois un nouveau public ou de mettre en évidence un autre aspect du commerce équitable.

- **Apprenez de vos erreurs**

Votre projet n'a pas été retenu par le passé ? Pas de souci, n'hésitez pas à retenter votre chance cette année ! Présentez la manière dont vous avez pris en compte les remarques du jury dans votre projet.

Votre projet a déjà été retenu ? Faites-nous part de comment vous avez amélioré certains points.

- **Soyez le plus concret possible, également dans votre budget**

Expliquez le plus clairement possible au jury en quoi consiste votre projet. Décrivez concrètement les activités et budgétisez-les de manière claire. Le jury doit avoir une idée précise du ou des poste(s) budgétaire(s) pour le(s)quel(s) vous demandez une contribution au TDC, ainsi que de la contribution que votre organisation fournira elle-même ou via des tiers. Cela permettra au jury d'évaluer correctement votre projet.

RÈGLEMENT

1. Qui peut participer ?

Le concours est ouvert aux organisations dont la maximisation du profit ne constitue pas l'objectif prioritaire, telles que :

- les associations sans but lucratif ne bénéficiant pas de subsides de la DGD (Direction Générale de la Coopération au Développement)
- les écoles et universités
- les entreprises publiques souhaitant faire la promotion du commerce équitable
- les mouvements de jeunesse et maisons de jeunes
- les associations de solidarité internationale ou environnementale²
- les associations culturelles ou sportives
- les syndicats et associations professionnelles
- les communes et les pouvoirs publics.

Attention : Les entreprises privées, les entreprises de commerce équitable, toute organisation vendant des produits équitables, y compris donc les Oxfam-Magasins du monde, **les organisations dont l'objectif principal est la promotion du commerce équitable ne peuvent pas participer** !

Le TDC les encourage fortement à collaborer avec des organisations pouvant soumettre un projet. En effet, en tant qu'entreprise de commerce équitable, Oxfam-Magasins du monde ou autre, vous pouvez vous adresser à un type d'organisation mentionnée ci-dessus pour élaborer ensemble un projet et créer de nouveaux liens !

Attention : Chaque participant ne peut introduire qu'un seul projet.

- La participation est gratuite.
- Les propositions de projets qui ne seront pas introduites dans le délai requis seront considérées comme non valables. En outre, ne seront prises en considération que les propositions de projets satisfaisant à toutes les conditions du présent règlement.

2. Conditions de participation

• Votre projet doit avoir pour objectif de sensibiliser un public défini au commerce équitable. Il doit lui permettre de se familiariser avec le concept ou en promouvoir les produits.

• Votre projet doit se dérouler entre le 6 et le 17 octobre 2021. Le dimanche qui suit la fin de la campagne compte donc également dans le cadre du concours de projets.

• Les projets sélectionnés doivent intégrer, dans **toutes leurs communications**, les **logos** du Trade for Development Centre et de la Coopération belge au développement ainsi que le logo de la campagne, « Fair Trade on Board ». **Veuillez y prêter attention, car l'absence de nos logos sur votre matériel de communication et de campagne peut constituer un motif de**

² Associations ne bénéficiant pas de subsides de la DGD pour la promotion du commerce équitable.

non-remboursement des frais engagés. Tous les logos sont à télécharger sur <https://weekvandefairtrade.be/campagne-2/>

ATTENTION : par matériel de communication, on entend tout type de matériel, y compris le matériel promotionnel tel que les tote bags, les bannières, les drapeaux, etc. En bref, tous les supports sur lesquels vous mentionnez le logo de votre organisation.

3. Comment introduire un dossier de projet ?

Veillez nous envoyer votre projet par e-mail !

Téléchargez le formulaire et remplissez-le. Envoyez-nous à la fois une version Word et une version scannée (PDF par exemple), cette dernière devant être signée.

Votre projet doit être envoyé au TDC au plus tard le lundi 29 mars 2021 à evi.coremans@enabel.be et tdc@enabel.be.

Vous recevrez un courriel de confirmation au plus tard le 2 avril. Si vous ne le recevez pas, veuillez nous contacter.

Vous pouvez rédiger votre dossier en Français, en Néerlandais ou en Anglais.

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- Une description succincte du concept, de l'objectif et du public cible de votre projet ;
- Un programme détaillé ;
- Le planning et le timing des différentes étapes de réalisation du projet ;
- Une liste des organisations avec lesquelles vous comptez collaborer ;
- Le budget total du projet et la part que vous souhaitez obtenir du TDC (il peut s'agir du même montant, nous vous prions de spécifier le budget par ligne).

4. Critères de sélection

Un jury spécialement constitué à cet effet procédera à l'évaluation des projets sur base des critères suivants :

- Originalité du projet (voir ci-dessous).
- Groupe cible : nous entendons par là, la nature du groupe cible en plus du nombre de personnes touchées. Souvenez-vous de l'accent que nous mettons sur l'inclusion dans ce concours de projets ! Nous examinons également le nombre de personnes touchées en fonction du budget demandé.
- Impact du projet : que souhaitez-vous réaliser à travers ce projet ? Comment comptez-vous le promouvoir ?
- Faisabilité du projet : le projet est-il réalisable dans les budgets et les délais impartis ?
- Partenariats : la collaboration avec des acteurs du commerce équitable est certainement un atout.

- L'attention accordée à l'environnement à (développement durable).

Remarque : il s'agit d'un concours. Cela signifie que la décision concernant votre projet dépendra des autres projets soumis et du budget total disponible.

4.1 Imaginer un projet original

Comme mentionné en introduction, l'originalité est un des principaux critères de sélection du projet. Un projet original a plus de chance d'avoir un impact plus durable sur les participants.

Inspirez-vous des vidéos d'activités réalisées lors des éditions précédentes sur [notre page YouTube](#) ou rendez-vous sur notre page Facebook www.facebook.com/semaineducommerceequitable où vous trouverez des photos des éditions précédentes...

4.2 Objectif = sensibilisation

Ne perdez pas de vue le véritable objectif, à savoir la sensibilisation au commerce équitable des personnes vivant en Belgique, à tous les niveaux de la société. Pour l'atteindre, vous pouvez expliquer ce que représente le commerce équitable, montrer la multitude de produits équitables disponibles sur le marché, mettre en évidence des produits équitables moins connus, expliquer ce que le commerce équitable signifie pour les producteurs du Sud et pour ceux de chez nous, faire comprendre aux consommateurs qu'ils ont le pouvoir de faire bouger les choses... Il existe bien des moyens de faire de la sensibilisation. Vous pouvez ainsi organiser un débat, mais vous pouvez également songer à un jeu, un atelier, un quiz...

Collaborez avec des acteurs du commerce équitable

Vous avez une idée intéressante, mais vous ne savez pas trop bien comment la mettre en pratique ? Vous avez un groupe cible en tête, mais ne savez pas comment l'atteindre ? Essayez donc de trouver un ou plusieurs partenaires ! Vous pourrez ainsi vous renforcer mutuellement et toucher un plus grand nombre de personnes.

Vous souhaitez sensibiliser votre réseau au commerce équitable mais vous ne disposez pas de connaissances nécessaires ? N'hésitez pas à contacter le comité de pilotage de commerce équitable de votre commune, la boutique Oxfam-Magasins du monde de votre quartier, un commerçant local qui propose des produits issus du commerce équitable, etc.

L'inverse est également possible : en tant qu'organisation ou entreprise de commerce équitable, vous pouvez tout autant vous adresser à une association sans but lucratif, une maison de quartier ou toute autre association mentionnée plus haut pour mettre ensemble sur pied une activité. Ainsi, en plus d'apporter vos idées, vous toucherez plus de personnes.

Matériel disponible au TDC

Le Trade for Development Centre met des ressources sur le commerce équitable à votre disposition. Celles-ci peuvent vous aider à élaborer du contenu pour votre proposition de projet.

Dépliant « [Le commerce équitable en quelques mots](#) »

Ce dépliant explique en termes simples ce qu'est le commerce équitable et ce que vous pouvez faire vous-même ; il présente les différents labels et marques et répond à quelques questions

fréquentes. Vous pouvez le commander gratuitement pour les participants à votre projet en vous adressant à tdc@enabel.be.

Reportages

Le TDC a réalisé plusieurs reportages qui donnent la parole aux organisations locales afin de comprendre ce que le commerce équitable représente pour elles et comment il a changé la vie de leurs membres.

- **NOUVEAU !** La spirale positive du coaching : les producteurs de cacao renforcent leurs coopératives : <https://www.youtube.com/watch?v=m91TayeXgol&t=17s>
- **NOUVEAU!** Koakaka: specialty coffee from Rwanda: https://www.youtube.com/watch?v=IBgPt5_Hfj8&t=1s
- Le café équitable au Kivu : <https://www.youtube.com/watch?v=i0XB5MfiurU>
- L'or équitable au Pérou : <https://www.youtube.com/watch?v=Sk4iZ-49i80>
- Le TDC et le tourisme durable en Tanzanie : <https://www.youtube.com/watch?v=jX68v73W4-U>

Articles et interviews

Le Trade for Development Centre publie régulièrement des articles sur des thèmes liés au commerce équitable (nouveaux produits, nouveaux acteurs et évolutions).

Le TDC réalise également des interviews avec des représentants d'organisations belges du commerce équitable. Nous y donnons la parole tant à des acteurs du secteur équitable « classique » qu'à des mouvements plus récents (TIC, mode, commerce équitable local, etc.). Ces interviews peuvent s'avérer utiles pour en savoir plus sur l'offre équitable en Belgique ou trouver des opportunités de collaboration pour votre projet. Consultez les actualités et les nouvelles publications sur www.tdc-enabel.be.

Photos

Sur notre page Flickr, vous trouverez des photos tant de la Semaine du commerce équitable que des organisations de producteurs du Sud appuyées par le TDC. Vous pouvez les utiliser dans le cadre de votre activité à condition toutefois de respecter le copyright du TDC. <http://www.flickr.com/photos/77686391@N08/>

Panonceaux

Fair Trade Fan, Fair Trade on my mind, Fair Trade in action... Toutes ces variantes sur le thème « Fair Trade on Board » ont été créées pour montrer que les produits équitables se retrouvent partout en Belgique. Ne manquez donc pas de les utiliser dans votre communication. Vous pouvez les télécharger via ce lien : <http://www.semaineducommerceequitable.be/fr/tous-les-fichiers> sous la rubrique « campagne ».

Votre projet est sélectionné? Vous pourrez alors commander gratuitement du matériel promotionnel (voir plus loin).

4.3 Contribuez par votre activité à relever le défi de faire de la Belgique le « Pays du commerce équitable »

Comme mentionné dans l'introduction, nous relançons en 2021, avec l'ensemble des acteurs belges du commerce équitable, le défi de « Faire de la Belgique un pays du commerce équitable », qui sera communiqué à la presse à l'occasion de cette édition de la Semaine du commerce équitable.

En organisant une activité de sensibilisation au commerce équitable, vous contribuez déjà à relever ce défi. N'hésitez donc pas, tout comme le TDC, à mettre également l'accent sur ce défi de dans votre communication. Nous vous informerons dès que les nouveaux critères auront été définis.

5. Financement

Un projet peut être financé pour un montant maximum de 4000€ (TVA incluse).

Attention ! Mentionnez clairement dans votre dossier :

- les postes pour lesquels vous demandez un financement au TDC (p.ex. location de salle, animateurs...);
- le montant total par poste budgétaire: la partie que vous demandez au TDC et la partie financée par votre organisation ou par des tiers.

Les coûts suivants ne seront PAS remboursés :

- L'acquisition de biens non consommables qui seront utilisés par l'organisation par la suite (par exemple : caméra vidéo, ordinateur, matériel de bureau, etc.)
- Le coût des « **prix** » ou « **récompenses** » décernés aux participants et/ou animateurs, orateurs...
- **Les gestes commerciaux** tels que : bons de réduction ou de valeur à faire valoir ou à échanger dans des commerces (locaux), dans les Oxfam-Magasins du monde...
- Le montant total des achats d'aliments et de boissons (équitable) pour les participants : **un maximum de 50 %** de ce montant peut être répercuté sur le TDC (l'achat de boissons alcoolisées et de leurs dérivés n'est pas un coût éligible).
- **Les frais encourus avant la date de notification par le TDC de la sélection de votre projet** (vers la mi-avril).
- Les frais couverts par l'organisation dans le cadre de son fonctionnement habituel ne seront pas remboursés par le TDC.

Quelques exemples pour clarifier :

- Une commune (de commerce équitable) ne peut pas répercuter **les frais de personnel** sur le TDC pour le(s) fonctionnaire(s) municipal(aux) travaillant sur l'activité de commerce équitable.

- Un établissement d'enseignement ne peut pas répercuter les frais de personnel ou les **frais de matériel pédagogique** pour traiter du commerce équitable dans ses cours.
- Une commune, une organisation, etc, qui réalise des **outils de communication et de promotion** (affiches, dépliants, fiches d'information, etc.) pour promouvoir ses activités ne peut pas répercuter ces coûts sur le TDC.

6. Annonce des résultats

Vers la mi-avril, nous vous informerons par courriel de la sélection ou non de votre projet et du montant qui vous est alloué. La date d'envoi de ce courriel vaudra comme date à partir de laquelle les frais encourus dans le cadre de l'activité peuvent être facturés au TDC. Toute pièce justificative antérieure à cette date ne sera donc pas prise en compte.

Chaque organisation recevra une lettre signée du TDC qui confirmera la non-sélection ou la sélection de son projet et, dans ce dernier cas, les conditions de facturation et d'utilisation des logos.... Il n'est pas nécessaire de nous la retourner signée. L'introduction du projet signé vaut acceptation par votre organisation du règlement du présent concours de projets.

Votre organisation s'engage de plus à :

- mettre tout en œuvre pour exécuter le projet proposé (ou la partie approuvée de ce projet) durant la Semaine du commerce équitable 2021. Si des circonstances vous obligent à modifier des activités de votre projet, **vous devez faire valider cette modification par le TDC avant le démarrage de la campagne**, via l'envoi d'un courriel à Evi Coremans (evi.coremans@enabel.be).
- utiliser les logos de la Coopération belge au développement, du Trade for Development Centre et de la campagne, Fair Trade on Board, dans toutes les communications et promotions relatives à votre projet. **Attention : le non-respect de cette condition peut constituer un motif de non-acceptation de votre facture dans le cadre de cette campagne.**

7. Facturation

Lisez attentivement les conditions avant d'envoyer votre facture. (**Attention : la facture doit absolument être adressée à Enabel et non pas au TDC !**).

Votre facture doit être transmise par courriel à Evi Coremans (evi.coremans@enabel.be) ainsi qu'à tdc@enabel.be et être accompagnée de :

- une copie scannée de toutes les pièces justificatives (factures, tickets de caisse, fiches de salaire...) La facture et les pièces justificatives doivent être mises dans un seul pdf.
Attention : Fournissez des pièces justificatives à concurrence du montant total demandé au TDC. Lorsqu'il s'agit d'aliments et de boissons, des pièces justificatives doivent nous être fournies pour la totalité des denrées alimentaires, pour nous permettre de vérifier que seule la moitié du montant est répercutée sur le TDC.
- Un tableau récapitulatif mentionnant toutes les pièces justificatives soumises (modèle fourni par le TDC).
- Un formulaire d'évaluation dûment complété (modèle fourni par le TDC).

Deux modes de financement sont possibles :

- Paiement de la moitié du montant avant l'événement/activité, le solde étant versé sur présentation de l'ensemble des pièces justificatives (factures, tickets de caisse...);
- Paiement du montant total à la fin de vos activités, sur présentation des pièces justificatives (factures, tickets de caisse...).

8. Visibilité de votre projet pendant la campagne

Les projets retenus bénéficieront d'une promotion supplémentaire et une plus grande visibilité pendant la Semaine du commerce équitable.

8.1 Promotion de votre projet

Vous publiez votre événement sur Facebook ?

Ajoutez @Semaineducommerceequitable en tant que co-organisateur, afin que nous puissions promouvoir votre événement dans le calendrier de la page Facebook « Semaine du commerce équitable ».

Coorganisateurs

Les coorganisateurs bénéficieront de droits de modification et pourront ajouter l'évènement à leur agenda pour contribuer à en faire la promotion.



Vous publiez votre événement sur Instagram ?

N'oubliez pas de mentionner #Semaineducommerceequitable et nous le partagerons sur notre nouveau site web www.semaineducommerceequitable.be

Vous n'êtes pas trop actif sur les médias sociaux ?

Envoyez-nous toutes les informations et nous ajouterons votre projet à notre calendrier.

8.2 Matériel promotionnel gratuit

Les projets sélectionnés pourront commander gratuitement du matériel de campagne (en fonction du stock disponible) :

- Panneaux promotionnels Fair Trade on Board, Fair Trade in action, Fair Trade dans ma commune, Fair Trade à volonté, ...

- Autocollants Fair Trade on Board, Fair Trade dans ma commune.
- Pins Fair Trade on my mind, Fair Trade Fan et Fair Trade in the pocket.
- Drapeaux « Semaine du commerce équitable » (en prêt).
- Dépliants « [Le commerce équitable en quelques mots](#) ».
- Jetons de caddie Fair Trade on Board.

8.3 Communiqué de presse sur la Semaine du Commerce Équitable

Chaque année au début du mois d'octobre, le TDC attire l'attention des médias sur le commerce équitable et sur la campagne Semaine du commerce équitable. Toutes les activités originales du commerce équitable seront incluses dans notre communication à la presse !